

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 3 (1900)
Heft: 111

Artikel: Publications officielles
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-249747>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'un an et un jour et devenus, par conséquent, la propriété de l'Etat.

Savez-vous à quel chiffre s'élèvent les « pépins » perdus à Paris en un an ?

— A sept mille quatre cents !!!

Ah ! si tous les gens distraits étaient des grands hommes !

LETTRÉ PATOISE

Dà lai Côte de mai.

Ai y aivait dains le temps ai P. in hanne qu'an apelait le « bon Due » i ne sais poquoï, c'était son sobriquet, poche que ai P. tot le monde en é : stuli était che bon qu'in âtre. Ci *bon Due* était recevou de fabrique, ai peu cés que daivint en lai paroisse, ai fayait qu'ai payeuchint d'aidroit. Ce n'était pe po ran que le recevou s'apelai le *bon Due*. Ai n'avait pe d'aimis : ai fayait payié.

In bon paysain di velaïdge daivait en lai paroisse quéque airdgent qu'ai n'avait pe inco payié à recevou po l'annay courante. In bé mai-tin voici l'hussî M.... de S. que se présente en lai majon di débiteur po y signiaï to simpiement enne saisié d'in care de tiere qu'ai possédait à velaïdge, et poquoï ? — poche qu'ai n'avait pe payié les doux trās sous qu'ai daivait en lai fabrique. C'était tot de même di fouë touba ! Se voi saisi in bé prai po enne bagatelle ! Aichebin ai venié tchā. Dains in moment de colère biève, ai dié en l'hussî : « Non de tounerre ! i vorò que le diaïle ne prend le *bon Due* ! — Voyons, voyons, répliqué l'hussî, à-ce dinche qu'an djāse ? Ce n'a pe des régeons, coli. — Ah ! vos saïtes, répongé lai fanne que se trovait tot droit li. Note recevou de fabrique que nos fait ces misères s'aïpeule le *bon Due*. C'a de stuli que mon hanne veut pai-lai. Ce n'a pe à moins di bon Due di pairaidis. — En lai boenne houere, répongé l'hussî. C'a être tchōse. Ai y en é inco comme lu que vorint que le diaïle ne prengne et les recevous, et chutot les hussîs ! »

Stu que n'a pe de bōs.

Recréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 109 du *Pays du Dimanche* :

428. ENIGME.

Enseigne.

429. HOMONYMES.

1. Reine. — 2. Raine. — 3. Rêne. — 4. Renne. — 5. Rennes.

430. MOT CARRÉ SYLLABIQUE.

T A R T I N E
T I B E R E
N E R E I D E S

431. DEVISE.

« Plus d'honneur que d'honneurs. »

Madame de Grignan.

Ont envoyé des *Solutions partielles* : MM. Cœilia au Noirmont ; Myosotis à Lucerne ; Mes nièces à Porrentruy ; Ida Ecabert aux Rouges-Terres.

436. ENIGME.

Tu te plais à le trouver juste,
Bien établi dans tes reports ;
Mais prends garde, lecteur robuste,
Qu'il ne s'établisse en ton corps !

437. MOYENS MNÉMONIQUES.

Quel est le Poète moderne qui, par les initiales de son Nom, de ses Prénoms, du Nom de sa Ville natale et de celui de la Ville où il vécut, forme le mot :

CHAMP ?

438. COQUILLES AMUSANTES.

N° 1. — Page rend hommage.

N° 2. — Les hommes sont des rois, les femmes sont des sœurs.

N° 3. — Le parlage est fini, les sots sont résignés.

N° 4. — Nous irons tous voir ce lapin.

N° 5. — Ces marchands tentent le magot.

438. ANAGRAMME.

Petit oiseau des îles,
Exilé parmi nous ;
Médicament utile,
Qui peut servir à tous.

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir, 27 courant.

Publications officielles.

Surprimes fédérales pour vaches et génisses. — Le département fédéral de l'agriculture a décidé de refuser tout bon de primes qui, comme délai du paiement, serait envoyé *plus de trois mois après le délai des bêtes primées*, et la direction de l'agriculture devant examiner si les bons de primes qui lui sont parvenus sont dûment remplis, a encore réduit le délai pour l'envoi des bons à *deux mois au plus à partir de la mise bas*. La seule exception qui sera tolérée se rapportera aux vaches primées qui auront vêlé immédiatement après le concours

et dont les bons de prime ne pourraient parvenir à temps aux propriétaires.

Convocations d'assemblées.

Dampfreux. — Le 18 à 2 h. pour nommer deux conseillers et le voyer.

Peuchappatte. — Lundi 19 à 4 h. pour voter le budget et le règlement d'assistance etc.

Alle. — Le 18 à 12 h. 1/2 pour voter le budget, décider la construction d'un chemin, l'emplacement pour l'installation du poids public, la création d'une école complémentaire etc...

De suite après assemblée des propriétaires.

Boncourt. — Le 18 à 12 h. 1/2 pour décider si la commune veut faire des recherches d'eau, prendre une décision définitive concernant le traitement du préposé.

Courfaivre. — Le 18 à 2 h. pour adopter un règlement de jouissances.

Delémont. — Le 18 à 10 h. 1/2 au château pour arrêter le budget et nommer la commission de vérification des comptes.

Porrentruy. — Le 18 à 10 h. 1/2 pour décider si la place de Mademoiselle Chariatte sera mise au concours, prendre connaissance du projet d'entrée en gare du régional Porrentruy-Bonfol.

Rocourt. — Le 18 à 2 h. pour nommer un conseiller et adjuger la prise des taupes.

Rèclère. — Le 18 à 12 h. 1/2 pour nommer le guet de nuit et voter le budget.

Mises au concours

La place de cantonnier route Porrentruy-Courgenay (780 frs. avec six jours de travail par semaine.) S'inscrire jusqu'au 28 février au Secrétariat de Préfecture.

Cote de l'argent

du 14 février 1900.

Argent fin en grenailles. fr. 105. 50 le kilo.

Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent des boîtes de montres . . . fr. 107. 50 le kilo.

L'éditeur : Société typographique de Porrentruy.

Bons mots

Calino père :
— Remarque bien : les champignons poussent toujours dans les endroits humides.

Calino fils :
— C'est donc pour ça qu'ils ressemblent à des parapluies !

Entres bonnes amies.
— Alors, ton amie Cunégonde se marie ?
— Oui.
— Quel cadeau lui fais-tu ?
— Oh ! je ne sais pas. Elle est tellement dinde !
— Donne-lui une broche.



En classe !



Il paraît que le maître est absent, puisque les élèves se livrent à toutes les distractions communes à leur âge.

Non, il n'est pas sorti. Cherchez-le, amis lecteurs.